



Dans le cadre du programme À pied, à vélo, ville active, Vélo Québec propose aux écoles des outils pour assurer LE SUIVI DU PLAN DE DÉPLACEMENT afin de s'assurer que les recommandations du Plan seront réalisées.

Le suivi du plan de déplacement

Description

Le dépôt du plan de déplacement est la première étape pour avoir un environnement sécuritaire autour d'une école. Une fois le plan déposé, le travail continue afin de s'assurer que les recommandations seront mises en œuvre. Le suivi du Plan de déplacement peut se faire de différentes façons, par exemple :

- assister à un conseil municipal et présenter une demande ;
- écrire une lettre à l'arrondissement ;
- faire une pétition ;
- faire une marche de revendication ;
- etc

Peu importe l'action choisie, l'important est de bien connaître le contenu du plan, d'avoir un comité de suivi et d'établir un plan d'action.

Acteurs concernés

Direction, membres du personnel et parents.

Durée du suivi

Le suivi peut s'échelonner sur plusieurs mois, voire quelques années.

Objectifs

- Encourager la mise en œuvre des recommandations.
- Sécuriser l'environnement autour de l'école et s'assurer que les chemins les plus fréquentés par les élèves soient sécuritaires et conviviaux aux déplacements actifs.
- Mobiliser des partenaires et créer un comité de suivi.
- Sensibiliser l'ensemble de la communauté aux enjeux du transport actif et de la sécurité aux abords des écoles.

Matériel requis

Plan de déplacement

Comment faire le suivi du plan?

Voici les principales étapes pour assurer un suivi efficace du plan de déplacement :

Étape 1 : Identification des personnes qui feront le suivi du plan

- Une fois le plan présenté, un comité de suivi doit être formé. Ce comité peut être formé de parents, d'enseignants et de la direction. Les membres du comité doivent bien comprendre le contenu du plan de déplacement.
- L'équipe À pied, à vélo, ville active remet au comité une liste de contacts des différents intervenants consultés pour la rédaction du plan ou interpellés par les recommandations afin de faciliter le suivi.

Étape 2 : Réalisation d'un plan d'action par le comité pour le suivi du plan de déplacement

- Le comité organise une rencontre avec les différents intervenants interpellés par le plan soit la direction de l'école, le/la commissaire de l'école, des représentants de l'arrondissement et du service de police, etc. L'objectif de cette rencontre est d'élaborer un plan d'action et d'établir un échéancier de mise en place des recommandations. Ceci permet ainsi de prioriser certaines recommandations et de déterminer les rôles et responsabilités de chacun.

Étape 3: Présentation du plan de déplacement aux acteurs pertinents

- Afin de réaliser le plan d'action, le comité détermine une stratégie pour diffuser le plan aux divers intervenants interpellés. Par exemple, il pourrait envisager qu'un groupe d'élèves aille déposer le plan au commandant de police ou au maire d'arrondissement. Pour les autres intervenants, le plan pourrait être envoyé par la poste, accompagné d'une lettre.
- Un suivi téléphonique devrait être envisagé pour assurer que tous les intervenants aient bien reçu et pris connaissance du plan.
- L'équipe À pied, à vélo, ville active accompagne le comité lors des présentations du plan aux acteurs pertinents : acteurs municipaux, policiers, commission scolaire, etc.

Étape 4 : Réalisation d'un résumé pour favoriser la mobilisation

- Le comité réalise un petit résumé du plan de déplacement qui sera remis aux parents de tous les élèves de l'école. Le résumé peut prendre différentes formes : lettre aux parents, dépliant, etc. L'idée est de renseigner les parents de l'existence du plan et de les informer des grandes étapes en cours ou des recommandations prioritaires.

Étape 5 : Évaluation et suivi du plan d'action

- Le comité assure périodiquement un suivi du plan d'action et fait état de l'avancement de la mise en œuvre de ses recommandations au conseil d'établissement et à la direction de l'école.
- Le comité organise une rencontre annuelle entre les divers intervenants, incluant un représentant de l'équipe À pied, à vélo, ville active, pour faire le point sur les actions mises en œuvre et réviser le plan d'action et l'échéancier, s'il y a lieu.

Conseils

- Il est possible d'inclure les enfants dans ces actions de suivi. Par exemple, un groupe de jeunes peut aller présenter une demande au conseil municipal ou tous les élèves peuvent signer une pétition.
- Pour garder la motivation, il est important de souligner les bons coups et les avancées.
- L'équipe À pied, à vélo, ville active est toujours disponible pour vous donner des conseils ou du soutient dans vos actions de suivi.
- Consulter la fiche L'art d'influencer les décideurs dans les enjeux de transport actif (voir en Annexe).